



## Déclaration préalable CAPD 2 juillet 2019

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs,

Initiées par le SNUipp et la FSU, les récentes mobilisations des enseignant.es, soutenues par les parents d'élèves ont permis de supprimer les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) du projet de loi Blanquer discuté au Sénat lors de la commission mixte paritaire du 13 juin. De nombreux amendements sénatoriaux de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école ne figurent également plus dans le texte final tel l'article 6 ter qui aurait placé les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur devant les évaluer. Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels. Si le projet permet de conserver quelques éléments fondateurs de la culture scolaire de l'école primaire, tous les dangers n'ont pas été écartés. Ainsi, la volonté de limiter la liberté d'expression des enseignant.es, les cadeaux faits à l'école privée, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées et actant une école à plusieurs vitesses. Nous déplorons aussi fortement la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, la suppression de l'organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives le CNESCO demeurent. Le SNUipp-FSU porte un projet plus ambitieux pour l'École, pour la réussite de tous les élèves.

Concernant les salaires, le ministre ne manque jamais l'occasion de rappeler que les enseignant.es ne sont pas assez rémunéré.es. Pourtant, d'annonces en annonces, les personnels ne voient toujours rien venir. Le SNUipp-FSU tient donc à rappeler que le salaire des enseignants du primaire est de 16% inférieur à celui de leurs homologues des autres pays de l'OCDE, un écart qui monte à 29% quand on le confronte aux onze pays comparables. Enfin, les enseignants du primaire sont rémunérés à leur sortie du concours à peine 20% au-dessus du SMIC et leur salaire stagne encore les premières années d'exercice. Un fait qui n'est pas sans lien avec la perte d'attractivité du métier.

Ce qui nous amène à l'ordre du jour de la CAPD : l'accès à la Hors-classe et ses injustices flagrantes. Tout d'abord, il n'est pas acceptable que les avis restent figés pour toutes les campagnes d'accès à la Hors-classe ultérieures. Certains collègues auraient « satisfaisant » pour le reste de leur carrière, sans espoir d'une revalorisation de leur appréciation. N'ont-ils pas le droit de progresser ? Les enseignants doivent tous être reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la Hors-classe. Le SNUipp-FSU a toujours défendu la prise en compte de l'AGS totale en cas d'égalité de barème afin que les ex-instituteurs.trices ne soient pas désavantagé.es et soient sûr.es d'accéder à la Hors-classe. Nous actons donc positivement, Madame la Directrice Académique la décision que vous avez prise suite à notre revendication. C'est ainsi que près de 20 collègues ex-instituteurs.trices devraient être promu.es à la Hors-classe aujourd'hui. Pourtant malgré cela, cette année encore des collègues anciens instituteurs partiront en retraite sans avoir pu accéder à la Hors-classe. Nous rappelons que la réforme des carrières a posé pour principe qu'une carrière d'enseignant doit se dérouler sur au moins deux grades avant la retraite.

En conclusion, l'année scolaire a été particulièrement éprouvante pour celles et ceux qui ont une vision de l'école égalitaire et respectueuse des personnels. Pour être bien dans son métier, il faut être reconnu par ses pairs et sa hiérarchie ... Espérons que les vacances permettent de nous reposer après une année éprouvante mais elles n'effaceront pas pour autant l'attitude de la haute hiérarchie qui a jalonné l'année de signes de mépris avérés envers les enseignants et les enseignantes.